



**DELIBERATION N° 25/189 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ PORTA NANTU À I DESIGNAZIONE DI I MEMBRI RIPRISENTANTI DI
L'ASSEMBLEA DI CORSE À U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U
STABILIMENTU PUBLICU DI U CUMMERCIU È DI L'INDUSTRIA DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, François SORBA, Elisa TRAMONI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Didier BICCHIERAY à Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Frédérique DENSARI à M. Jean-Jacques LUCCHINI
Mme Santa DUVAL à M. Pierre GHIONGA
M. Petru Antone FILIPPI à M. François SORBA
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Jean-Noël PROFIZI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Serena BATTESTINI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI
M. Jean-Michel SAVELLI à M. Georges MELA
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Alex VINCIGUERRA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Charles VOGLIMACCI à Mme Véronique PIETRI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Cathy

COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, et notamment son article 46,
- VU** la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et le Contrôle général économique et financier (CGEFI) en date de mars 2018 consacré à la « *revue des missions et scénarios d'évolutions des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat* »,
- VU** la délibération n° 19/275 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2019 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée
- VU** la délibération n° 22/015 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 prenant acte du rapport d'information relatif à l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/118 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2024 prenant acte du rapport d'information : une étape vers le transfert de la tutelle de la chambre de commerce et d'industrie de Corse vers la Collectivité de Corse, création d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un Syndicat Mixte Ouvert portuaire,
- VU** la délibération n° 24/128 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 approuvant la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse,
- VU** la délibération n° 25/042 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 portant avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements,
- VU** la délibération n° 25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements,
- VU** la délibération n° 25/138 AC de l'Assemblée de Corse du 3 octobre 2025 portant avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret pris pour l'application de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse et sur le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** le projet de décret pris pour l'application de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse,
- VU** les statuts l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse adoptés par délibération n° 25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et notamment son article 75,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avoir accepté, à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (32 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Core in Fronte » et « Un'Altra Strada »),

Considérant la candidature de Mmes et MM Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Éveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse,

Considérant qu'avant même la mise en discussion de la présente délibération les membres de l'Assemblée de Corse ayant fait acte de candidature sont sortis de la salle,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT les départs de Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Éveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI,

À l'unanimité,

Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Pierre GHIONGA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse, les membres suivants de l'Assemblée de Corse :

- Au nom du groupe *Fà Populu Inseme* : Mmes et MM.
 - Danielle ANTONINI
 - Véronique ARRIGHI
 - Romain COLONNA
 - Jean-Marc BORRI
 - Eveline GALLONI D'ISTRIA
 - Jean-Charles GIABICONI
 - Paola MOSCA
 - Jean-Paul PANZANI
 - Louis POZZO DI BORGO
 - Hervé VALDRIGHI
 - Hyacinthe VANNI
- Au nom du groupe *Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse* : Mmes et MM.
 - Angèle CHIAPPINI
 - Cathy COGNETTI-TURCHINI
 - Christelle COMBETTE
 - Pierre GUIDONI
 - Jean-Martin MONDOLONI

- Au nom du groupe *Avanzemu* : MM.
 - Jean-Christophe ANGELINI
 - Saveriu LUCIANI
 - Pierre POLI
- Au nom du groupe *Core in Fronte* : MM.
 - Paul-Félix BENEDETTI
 - Paul QUASTANA
- Au nom du groupe *Un'Altra Strada* : Mme
 - Charlotte TERRIGHI
- Elue non-inscrite : Mme
 - Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 novembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**RAPPORT
N° 2025/O2/345**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U STABILIMENTU
PUBLICU DI U CUMMERCIU È DI L'INDUSTRIA DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA - DESIGNAZIONE DI I
MEMBRI RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE - DÉSIGNATION DES
MEMBRES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des précédents débats et votes de l'Assemblée de Corse relatifs à l'évolution statutaire des chambres consulaires et à la gestion publique des ports et aéroports de Corse et notamment :

- la délibération n° 22/015 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 prenant acte du rapport d'information relatif à l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse ;
- la délibération n° 24/118 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2024 prenant acte du rapport d'information : Une étape vers le transfert de la tutelle de la Chambre de commerce et d'Industrie de Corse vers la Collectivité de Corse : création d'un Syndicat Mixte ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un syndicat Mixte Ouvert portuaire ;
- la délibération n° 24/128 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 approuvant la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse ;
- la délibération n° 25/042 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 portant avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse ;
- la délibération n° 25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements.

En suite de cette délibération, la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse a créé à compter du 1^{er} janvier 2026 l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse. Cet établissement public reprend les missions de la chambre de commerce et d'industrie de Corse.

Par délibération n° 25/138 AC en date du 3 octobre 2025, l'Assemblée de Corse a émis un avis sur le projet de décret pris pour l'application de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de corse et sur le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse.

Le présent rapport a été rédigé en l'état des orientations votées par l'Assemblée de Corse le 3 octobre 2025 dans la délibération précitée concernant les équilibres et les règles de fonctionnement de l'établissement qui ont été traduits dans ce projet de statuts, tout en respectant les préconisations du projet de décret dont la parution officielle devrait intervenir d'ici la fin novembre. L'avis du Conseil d'Etat, préalable au projet définitif de décret, n'a pas encore été rendu au moment de la rédaction du

présent rapport, alors que sa publication avait été annoncée pour la première quinzaine du mois de novembre.

Si la loi du 15 juillet 2025 précitée a fixé les principales règles constitutives de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, qui ont été précisées par le décret et l'arrêté précités d'application de cette loi, de nombreuses règles de fonctionnement de l'EPCI-CdC doivent être précisées dans le cadre de ses statuts.

L'avis du Conseil d'Etat, préalable au projet définitif de décret, n'a pas encore été rendu au moment de la rédaction du présent rapport, alors que sa publication avait été annoncée pour la première quinzaine du mois de novembre.

Les statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ont été adoptés par l'Assemblée de Corse par délibération en date du 27 novembre 2025.

L'article 5.1 des statuts de l'EPCI-CdC prévoient que le conseil d'administration est composé des membres disposant d'une voix délibérative suivants :

- Le Président du Conseil exécutif de Corse, Président de droit du conseil d'administration ;
- Cinq (5) membres du Conseil exécutif de Corse désigné par le Président du Conseil exécutif de Corse ;
- Le Président de l'Assemblée de Corse, membre de droit du conseil d'administration ;
- Vingt-trois (23) membres désignés par délibération de l'Assemblée de Corse en son sein ;
- Vingt (20) représentants des professionnels titulaires et vingt (20) représentants des professionnels suppléants. Jusqu'au prochain renouvellement général des représentants des professionnels, ceux-ci seront ceux qui seront désignés par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie parmi les représentants actuels des professionnels au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

L'Assemblée de Corse doit donc procéder à la désignation, en son sein, de ses vingt-trois représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPCI-CdC.

Conformément à l'article 75 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, de telles désignations doivent intervenir : « *en tenant compte de la représentation proportionnelle des groupes au plus fort reste, sauf décision contraire de l'Assemblée de Corse ou en cas de dispositions législatives ou réglementaires spécifiques* ».

Afin de respecter l'esprit des débats tenus lors des travaux préparatoires au projet d'établissement public, qui s'est attaché à assurer systématiquement une représentation de toutes les sensibilités politiques, il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse de procéder à la désignation de ses vingt-trois représentants au sein du conseil d'administration de l'EPCI-CdC, en tenant compte de la représentation proportionnelle des groupes au plus fort reste, tout en prévoyant un siège pour l'élue non inscrite.

Selon ce mode de désignation, les vingt-trois sièges devront être répartis entre les groupes comme suit :

| | Répartition des 23 représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'administration de l'EPCI-CdC |
|------------------|--|
| Fà Populu Inseme | 11 |
| Un Soffiu Novu | 5 |
| Avanzemu | 3 |
| Core in Fronte | 2 |
| Un'Altra strada | 1 |
| Non-inscrit | 1 |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.